



Commune de
Baelen

Baelen, le 19 avril 2021

**ORDONNANCE DE POLICE
TEMPORAIRE RELATIVE À LA
CIRCULATION ROUTIÈRE**

NOUVEAU RACCORDEMENT GAZ BP (BAELEN)

Le Collège,

Vu les articles 130 bis et 135 §2 de la Nouvelle loi communale en matière d'ordonnances de police temporaires de circulation routière relevant du Collège ;

Vu l'arrêté royal du 1er décembre 1975 portant règlement général sur la police de la circulation routière et de l'usage de la voie publique ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon relatif à la signalisation des chantiers et des obstacles sur la voie publique du 16 décembre 2020 ;

Vu la demande d'autorisation d'exécuter des **travaux pour un nouveau raccordement au gaz rue Longue n°49 pour compte de Resa par l'entreprise Wilkin** (responsable : Lieutenant Jean-Marc 0478.51.27.82) ;

Considérant que ce chantier ne nécessitera pas l'occupation de la chaussée rue Longue n°49 à Baelen ;

Attendu que ce chantier doit être considéré comme classé en 3^{ème} catégorie ;

ARRETE :

Art.1 : Du lundi 19 avril au vendredi 14 mai 2021, les travaux pour un nouveau raccordement au gaz rue Longue n°49 par l'entreprise Wilkin sont autorisés ;

Art.2 : La signalisation réglementaire pour un chantier de 3^{ème} catégorie devra être placée et être conforme à l'article 68 de l'AGW du 16/12/20.

Art. 3 : La présente ordonnance entre immédiatement en vigueur et sera soumise au Collège communal pour prise d'acte lors de sa prochaine séance.

Arrêté à Baelen, le 19 avril 2021.

Par le Collège,

Le Directeur général ff,


B. POSKIN



Le Bourgmestre,


M. FYON